
Conseil d'administration de l'ANRU du 16 mars 2021

Mise en œuvre des décisions du comité interministériel des Villes du 29 janvier et du renforcement du financement du NPNRU à hauteur de 2 milliards d'€

Le Conseil d'Administration de l'ANRU s'est réuni le 16 mars 2021 en présence de la Ministre du Logement Emmanuelle Wargon et de la Ministre de la Ville Nadia Hai.

Les 2 ministres ont affirmé leur soutien à la politique du renouvellement urbain mise en œuvre par l'ANRU et ses partenaires, et à sa forte complémentarité avec les autres politiques portées par leurs ministères : politique de la ville, développement massif d'une offre neuve de logement social, prolongation de la loi SRU, rénovation du parc social et du parc privé, réforme des attributions des logements sociaux...

Les ministres ont fait part de leur souhait que le renforcement de moyens de l'ANRU permette l'amélioration et l'amplification des projets de rénovation urbaine, tout en soulignant quelques points de vigilance :

- L'accélération des relogements des ménages et des parcours résidentiels en s'appuyant sur des dynamiques intercommunales et inter-bailleurs
- La visibilité des actions à court terme pour les habitants des quartiers
- La qualité du partenariat entre acteurs pour fédérer les différentes politiques publiques au bénéfice des habitants

Le principal sujet à l'ordre du jour du Conseil d'Administration était la mise en œuvre de la décision du comité interministériel des Villes du 29 janvier 2021 de renforcer les moyens confiés à l'ANRU pour la mise en œuvre du NPNRU à hauteur de 2 milliards d'€, portant le financement du programme de 10 milliards d'€ à 12 milliards d'€ d'équivalent subventions.

Ces 2 milliards d'€ prendront exclusivement la forme de subventions et seront financés de la manière suivante :

- 1,4 milliard d'€ d'apports complémentaires d'Action Logement
- 368 millions d'€ de financement des organismes de logement social par l'intermédiaire de la CGLLS (correspondant à 2 années supplémentaires de financement du programme)
- 200 millions d'€ de financement complémentaire de l'Etat
- Le delta étant financé par les économies issues du PNRU.

Le Conseil d'Administration a arrêté les principes suivants concernant la doctrine d'emploi des 2 milliards supplémentaires :

- En complément des financements existants, ces moyens doivent permettre d'accompagner au bon niveau d'ambition les projets non encore validés par l'ANRU (24 projets nationaux et 21 projets régionaux). L'objectif est de valider ces derniers projets en 2021
- ... mais également de compléter et d'amplifier les projets existants en répondant aux « clauses de revoyure » programmées dans les projets et en tenant compte des réflexions issues des élections municipales et de la crise sanitaire

Pourront ainsi bénéficier d'un renforcement financier les compléments de projets qui amplifient la dynamique de transformation des quartiers, portent sur des secteurs entiers, et permettent de poursuivre et conforter un déploiement opérationnel déjà engagé.

Ce soutien renforcé pourra bénéficier aux projets nationaux et également aux projets régionaux sur le principe d'une analyse au « cas par cas ».

Les porteurs de projets seront ainsi invités à présenter à l'ANRU des propositions d'avenants globaux à leurs conventions de rénovation urbaine.

A l'occasion du prochain conseil d'administration prévu en juin 2021, des ajustements à la marge du règlement de l'ANRU pourront être apportés afin :

- De faciliter et fluidifier le relogement
- D'accompagner des projets d'activité économique, notamment d'adaptation des pieds d'immeuble

A l'occasion de ce conseil d'administration, l'USH est intervenue pour :

- Saluer la mobilisation collective qui a permis d'aboutir à ce renforcement urgent et nécessaire des moyens confiés l'ANRU
- Insister sur la nécessité pour l'Etat d'amplifier les efforts pour améliorer la sécurité au sein des quartiers, et progresser sur les questions éducatives pour contribuer au redressement de l'attractivité des quartiers
- Rappeler que les conditions des prêts d'Action Logement mériteraient d'être adaptées pour mieux atteindre l'objectif d'équivalent subvention prévu au règlement de l'ANRU.